

Devons-nous résister au pape actuel ?

Ce texte est paru dans *Le Sel de la terre* 54, p. 158-162, puis mis à jour pour l'ouvrage *Politique Chrétienne* (disponible sur le site : <http://www.seldelaterre.fr/>), sous la plume de l'abbé Guillaume Devillers (FSPX). Écrit sous les pontificats de Jean-Paul II et Benoît XVI, il concerne le pape actuel qui continue à professer et pratiquer les doctrines et les orientations du concile Vatican II.

• **Objections :**

1. — Il semblerait que nous ne devions d'aucune façon résister au pape actuel. En effet il ne faut résister à l'autorité que si elle nuit gravement au bien commun. Or ce n'est pas le cas des papes postconciliaires qui s'efforcent au contraire avec un zèle admirable d'étendre partout et dans tous les domaines l'influence de l'Église.

2. — Seule l'hérésie peut justifier que l'on résiste au pape comme le dit le décret de Gratien déjà cité ¹. Or il n'est pas prouvé que le pape actuel et ses prédécesseurs postconciliaires soient hérétiques, bien au contraire puisqu'ils affirment bien souvent la foi traditionnelle :

L'unité voulue par Dieu ne peut se réaliser que dans l'adhésion commune à la totalité du contenu révélé de la foi. En matière de foi, le compromis est en contradiction avec Dieu qui est vérité ².

3. — Ceux qui – comme les évêques de la Fraternité Saint-Pie X – résistent au pape depuis plusieurs décennies et ont même été déclarés excommuniés par lui, n'appartiennent plus à l'Église, au moins visiblement. Or la visibilité est essentielle à l'Église. On ne peut donc admettre une telle attitude sans prétendre que « les portes de l'enfer ont prévalu contre l'Église de Jésus-Christ », ce qui est contraire aux promesses de Notre-Seigneur.

• **Réponse :**

Les papes postconciliaires (continuant en cela l'œuvre commencée par Jean XXIII) sont causes principales de la crise de l'Église :

— par leur amitié avec tous les ennemis combattus par les papes d'avant le Concile, que ce soient les protestants, les francs-maçons ou les juifs, pour ne citer que les principaux ;

— par le soutien actif qu'ils apportent au mondialisme ¹ ;

¹ — Art. 6, obj. 3.

² — JEAN-PAUL II, encyclique *Ut unum sint* du 25 mai 1995, n. 18.

— par leur défense de la séparation entre l'Église et l'État (laïcité), de la démocratie moderne (qui refuse par principe de se soumettre à l'autorité divine de Jésus-Christ et de son Église), et de la liberté religieuse (qui nie dans la pratique la différence essentielle qui existe entre la vérité et l'erreur, et donc entre le bien et le mal). Ils donnent ainsi un coup mortel à l'Église et à la civilisation chrétienne, comme nous l'avons montré dans l'article précédent ;

— par leur négligence à punir les théologiens hérétiques et à les exclure de l'Église ²,

— par leur défense du nouveau rite de la messe – véhicule des idées nouvelles ³.

— par leur dureté envers ceux qui s'efforcent de conserver la foi immuable et les sacrements dans leurs rites traditionnels.

— en un mot par leur ferme volonté d'imposer la réconciliation de l'Église avec le monde moderne et les idéaux du libéralisme.

Tout cela est public et notoire ⁴. Or la foi ne peut se maintenir dans les âmes si elle n'est pas défendue par l'autorité. Une condamnation claire et vigoureuse des erreurs et de ceux qui les propagent est indispensable à la sauvegarde de la vérité et de l'unité catholique ⁵. Tout catholique a donc le grave devoir de résister autant

¹ — Voir le discours de BENOÎT XVI à l'ONU, 18 avril 2008 : « L'Église est heureuse d'être associée aux activités de cette honorable Organisation qui a la responsabilité de promouvoir la paix et la bonne volonté sur toute la terre. »

² — Jean-Paul II a donné le prix Paul VI à Hans Urs Von Balthasar qui nie implicitement la divinité de Jésus-Christ en prétendant qu'il n'avait pas dans son âme humaine la vision bienheureuse de Dieu et qu'il n'était pas totalement conscient de son identité. (*La Dramatique divine*, t. II/2, p. 140-141, note 7). Il lui a exprimé ses « félicitations », son « estime » et sa « reconnaissance » (discours du 23 juin 1984 sur le rôle de la théologie dans l'Église, *DC* 1880 du 2 septembre 1984, p. 828-830) et même, comme aux pères Congar et Henri de Lubac, ou à Mgr Eyt, « la confiance » qu'il « accorde aux théologiens » (discours à la CTI du 2 décembre 1994, *DC* 2107 du 1^{er} janvier 1995, p. 8).

³ — La position du prêtre face au peuple va dans le sens de l'humanisme moderne, mais surtout la suppression de l'offertoire et la récitation à voix haute du canon font de la messe un repas (mémorial de la Cène) davantage qu'un sacrifice (représentation du sacrifice de la croix). Or il n'y a rien de plus contraire à l'esprit moderne libéral et démocratique que le sacrifice par lequel l'homme se livre à Dieu en reconnaissant ses droits souverains. Cette soumission absolue est d'ailleurs admirablement exprimée par l'onction et la dévotion des prières de l'ancien rite. Et le nouveau rite de la messe est le véhicule principal des idées nouvelles de bien d'autres manières encore, par exemple par l'abandon du latin qui permet la créativité et l'évolution de la doctrine (art. 3).

⁴ — Voir par exemple : « *Pierre m'aimes-tu ? Jean-Paul II : pape de tradition ou pape de la révolution* » par l'abbé Daniel LE ROUX, éd. Fideliter, 1988. De nombreuses études très documentées publiées par *Le Sel de la terre*, *Fideliter*, la revue *Si si no no* en Italie (*Courrier de Rome* en France), et bien d'autres.

⁵ — Jusqu'au concile Vatican II exclu, l'enseignement du magistère est rempli de ces condamnations nécessaires : « Nous excommunions et anathématisons toute hérésie se dressant contre la foi sainte, catholique et orthodoxe, que nous avons exposée plus haut.

qu'il le peut à cette entreprise de démolition dirigée par la hiérarchie actuelle de l'Église et surtout par le pape.

• **Solution des objections :**

1. — Les papes postconciliaires exercent en effet une grande influence dans le monde entier et surtout parmi les chrétiens. Mais cette influence ne joue pas en faveur du règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de sa loi mais bien plutôt en faveur des grands idéaux du monde moderne : libéralisme, démocratie, droits de l'homme, pluralisme, tolérance, etc. Or nous avons vu dans l'article précédent que ces grands mots cachent une doctrine radicalement contraire au bien de l'Église.

2. — L'hérésie du pape ne peut nous être connue que par ses paroles et par ses actes. Si l'on se limite à la lettre des paroles et des écrits de ces derniers papes, il est assez difficile d'en tirer une conclusion certaine. En effet, à côté de certaines expressions qui sembleraient franchement contraires à tel dogme de notre foi, on trouve assez souvent le rappel de la doctrine catholique et la réaffirmation de ce même dogme, comme dans le cas cité par l'objectant. Tout change cependant si l'on considère non seulement la lettre des paroles de ces papes, mais encore l'ensemble des actes de leur gouvernement. Il apparaît alors clairement que leur doctrine est viciée par l'hérésie de l'indifférentisme et du libéralisme qu'ils s'efforcent avec succès de diffuser parmi les catholiques. Qui de nos jours, parmi les catholiques, n'est pas absolument convaincu que toutes les religions et même l'athéisme sont également respectables, et que toutes doivent par conséquent jouir des mêmes droits au sein de la société humaine ? Jean-Paul II enseigna clairement cette doctrine par ses cérémonies spectaculaires de réconciliation avec les fausses religions et par sa repentance exprimée pour les attitudes antilibérales de l'Église au cours des siècles. Or non seulement ce libéralisme est une véritable hérésie, mais il faut encore ajouter qu'on pourrait difficilement en imaginer une pire, puisqu'il tend à effacer dans les âmes ce qui est le fondement même de la foi et de la morale : la différence entre la vérité et l'erreur, entre le bien et le mal ¹.

3. — La visibilité est nécessaire à l'Église afin qu'elle puisse remplir sa mission de justification des pécheurs. Et selon ce que nous professons chaque dimanche au Credo, cette visibilité consiste principalement dans les quatre notes d'unité, de sainteté, de catholicité et d'apostolicité. Il est clair que l'infidélité de certains

Nous condamnons tous les hérétiques, quelque nom qu'ils portent, présentant des visages différents, mais étant liés ensemble par la queue, parce que la vanité les rassemble. Condamnés, qu'ils soient livrés aux pouvoirs séculiers en exercice ou à leurs baillis, qui prendront soin comme il convient de les punir, en dégradant d'abord les clercs de leur ordre » (concile du Latran IV – en 1215 –, 3^e constitution, *De hæreticis*). **Ce langage énergique est l'écho de la voix du Bon Pasteur défendant son troupeau contre les loups :** « Malheur à vous scribes et pharisiens hypocrites... » (Lc 1 et Mt 23).

¹ — GRÉGOIRE XVI affirme dans *Mirari vos* que ce libéralisme est « l'erreur la plus pestilentielle », et la liberté de conscience qui en résulte « un délire » (DS 2730). La même condamnation est reprise par Pie IX dans le *Syllabus* (DS 2915-2918).

membres de la hiérarchie et surtout du pape éclipsent considérablement la visibilité de l'Église, et que, comme le dit Jean Madiran, « lorsqu'il y a une éclipse, tout le monde est à l'ombre ». C'est pourquoi l'obscurité s'étend à tous les domaines. L'unité de foi et de sacrements se trouve amoindrie, faisant place à la confusion doctrinale et à une « inculturation » insensée. La sainteté, en particulier, la sainteté du mariage et de la vie religieuse ne brille plus comme autrefois dans le peuple chrétien. La catholicité est touchée également par le fait que les catholiques les plus fidèles à la vraie foi sont constamment discriminés. L'apostolicité est obscurcie puisque bien des évêques et des prêtres enseignent des doctrines contraires à l'enseignement des apôtres. Chacun doit alors tout faire pour que les quatre notes brillent de nouveau à la face du monde afin que l'Église puisse continuer à remplir avec des fruits abondants sa mission salvatrice. Et cela requiert que l'on s'oppose aux erreurs qui détruisent l'Église, et donc au pape qui en est le principal agent ¹. Ceux qui agissent ainsi comme les évêques de la Fraternité Saint-Pie X ne se retranchent nullement de la communion de l'Église, comme nous l'avons vu précédemment ², et les censures portées contre eux sont évidemment sans valeur puisque bien loin de commettre quelque faute ils ne font que remplir le premier devoir de tout catholique et de tout évêque : la défense de la foi ³. En effet, de même que les meilleurs des citoyens romains ou grecs n'hésitaient pas à s'opposer au tyran, malgré le risque de se voir exiler de leur patrie, de même les catholiques ne doivent pas craindre de s'opposer à un pape infidèle, même s'ils doivent pour cela endurer toutes sortes de peines et de vexations. Et les citoyens exilés ou les catholiques prétendument excommuniés ne cessent nullement d'être membres de la société civile ou divine pour laquelle ils souffrent injustement ces persécutions. Ils en sont bien au contraire les membres les plus fidèles et les plus illustres.

¹ — NDLR en 2014 : Hélas !, nous n'avons pas entendu de voix épiscopales lors des fausses canonisations (27 avril 2014) de Jean XXIII et Jean-Paul II – le pape qui a « excommunié » Mgr Lefebvre parce qu'il avait consacré les évêques auxiliaires de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X en 1988 et ainsi assuré la survie de la Tradition ; même silence déjà le 27 octobre 2011 lors de la scandaleuse réunion d'Assise IV.

² — Article 5, 2^e objection.

³ — Selon le droit naturel (rappelé par Léon XIII dans son encyclique *Libertas*), toute loi contraire au bien commun est nulle et donc n'oblige pas. Cela vaut en particulier pour les peines et censures telles que l'excommunication. Voir aussi le canon 2218-2 du Code de 1917.